

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant

**L'Arrêté du Gouvernement wallon
réglementant l'usage des poubelles, conteneurs
ou récipients placés sur le domaine public régional**

Madame la Ministre,

En 2010, le Gouvernement wallon a pris un arrêté réglementant l'usage des poubelles, conteneurs ou récipients placés sur le domaine public régional.

Le tri concerne plusieurs catégories de déchets, à savoir les papiers-cartons, les PMC, les verres, les déchets organiques, les déchets résiduels et les catégories sont désignées, notamment, par l'apposition de pictogrammes.

Madame la Ministre, la problématique des déchets revient régulièrement sur la table. Une évaluation de cet arrêté de Gouvernement datant de 2010 a-t-elle été faite dernièrement? Si ce n'est pas le cas, ne serait-il pas intéressant de demander à vos services d'en réaliser une? Les pictogrammes sont-ils toujours présents?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Comme je l'avais indiqué le 19 octobre dernier, au sein même de cette commission, en réponse à une question sur le même sujet, des contacts ont été pris avec le cabinet de mon collègue du Gouvernement en charge du domaine public régional routier et du domaine public régional des voies hydrauliques, qui a la charge de l'exécution de cet arrêté, afin de préparer et organiser au mieux cette évaluation dans le courant de cette année 2022.

En conséquence, une demande a été faite aux deux administrations concernées, SPW ARNE et SPW MI, de préparer conjointement un cahier des charges pour désigner un prestataire de services, afin de les accompagner dans cette mission d'évaluation.

Des contacts ont également été pris avec l'ASBL Fost Plus, l'organisme de gestion en charge de la gestion des déchets d'emballages ménagers, afin de pouvoir utiliser et généraliser la charte graphique des pictogrammes qu'ils ont déjà mis au point et qui sont déjà connus du grand public, dans le cas des P+MC notamment, par souci d'efficacité et dans un but évident de ne pas réinventer la roue.